

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 26 Mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six Mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 15 mars 2018, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 29 mars 2018

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : Christophe Chatillon, Régis TURCHETTO, Jérôme DECORNY, Jérôme MICHEL, Rémi ADAM, Jean-Luc STAROSSE,

Mesdames les conseillères municipales : Catherine LEJARS-GROS, Marie-Thérèse FLEUROT, Patricia MASCI,

Etaient excusé(e)s,

Éric THIEBAUT ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Jérôme MICHEL

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 05 février 2018 est accepté à l'unanimité

2018-6. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Christophe CHATILLON, monsieur le Maire, étant sorti, vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu :	360 448,01 €
	Réalisé :	68 855,94 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	360 448,01 €
	Réalisé :	3803,49
	Reste à réaliser :	0,00 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	231 212,57 €
	Réalisé :	145 517,52 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	231 212,57 €
	Réalisé :	168 521,37 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de Clôture de l'exercice		
Investissement		- 65 052,45 €
Fonctionnement		23 003,85 €
Résultat Global		- 42 048,60 €

2018-7. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par madame la Trésorière de Toul à la clôture de l'exercice.

Madame la Trésorière de Toul, le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VOTE le compte de gestion 2017, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2018-8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Luc STAROSSE, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Investissement	
Dépenses	306 949,45 €
Recettes	306 949,45 €
Fonctionnement	
Dépenses	185 058,85 €
Recettes	185 058,85 €

Pour rappel total budget

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	306 949,45 € (dont 0,00€ de RAR)
Recettes	306 949,45 € (dont 0,00€ de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	185 058,85 € (dont 0,00€ de RAR)
Recettes :	185 058,85 € (dont 0,00€ de RAR)

2018-9. Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Luc STAROSSE, après avoir approuvé le compte administratif 2017 le 26 mars 2017

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'affectation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 23 003,85 €

- Un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	23 003,85 €
- Un déficit d'investissement de :	65 052,45 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de	65 052,45 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 EXCEDENT :	23 003,85 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	65 052,45 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	23 003,85 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	65 052,45 €

2018-10. ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'utilisation d'un extincteur par un tiers lors d'une manifestation, la commune a dû remplacer cet extincteur.

L'assurance du tiers a pris en charge ce remplacement. Le montant du remboursement s'élève à 90,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE le remboursement de l'assurance MAAF
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2018-11. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le maire demande à madame MASCI de présenter le rapport d'activités de la bibliothèque pour l'année 2017. Ce bilan sera envoyé à la Médiathèque après sa présentation et validation du conseil municipal.

Madame MASCI informe les membres du conseil municipal, des difficultés rencontrées lors de l'absentéisme au relais de Toul, qui a entraîné une absence de mouvements des ouvrages.

Elle informe également que la bibliothèque a connu des problèmes informatiques, et une réorganisation du stock.

Les effectifs sont de 93 lecteurs dont 38 lecteurs actifs.

Plusieurs animations ont été proposées sur l'année 2017.

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2017 pour la bibliothèque

Informations :

Questions diverses



Fin de séance 22 h 00

Ordre du jour de la séance du 26 mars 2018 :

2018-006	Vote du compte administratif 2017
2018-007	Vote du compte de gestion 2017
2018-008	Vote du budget primitif 2018
2018-009	Affectation du résultat
2018-010	Acceptation du remboursement
2018-011	Présentation du rapport d'activités de la bibliothèque pour 2017

Signatures :

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	Ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE
Régis TURCHETTO	